

STRATÉGIE NATIONALE (2018-2022) POUR L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT

Certificat National d'Intervention en Autisme



CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME

Le Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA)* est une formation :

- De deux degrés, selon les professions exercées ou les diplômés des stagiaires.
- Composée d'enseignements théoriques et d'enseignements pratiques en stage.
- En cours d'inscription au Répertoire spécifique établi par France Compétences.
- Permettant d'acquérir des compétences professionnelles sur l'accompagnement de personnes autistes.
- Composée de 9 domaines de compétences communs sur les TSA.

Les enjeux :

- Permettre une montée en compétences des professionnels intervenant auprès des personnes autistes, afin de favoriser l'accompagnement le plus adapté possible.
- Sécuriser les pratiques des professionnels intervenant auprès de personnes autistes.
- Obtenir une formation certifiante reconnue au niveau national.

Le parcours de formation vise à :

- Améliorer la prise en charge éducative et l'accompagnement des personnes autistes par une prise en compte de leurs besoins spécifiques et l'adaptation des modes d'intervention.
- Inscrire les interventions des personnels éducatifs dans un contexte pluridisciplinaire, afin de favoriser des prises en charge à la fois globales et individualisées.
- Favoriser la contribution de tous les acteurs à la réflexion et à la production de savoirs utiles à des prises en charge plus pertinentes des personnes autistes.
- Renforcer les compétences des professionnels (formation 2nd degré) dans les domaines de la coordination de projets, la construction de partenariats (familles, praticiens présents dans l'environnement immédiat), la diffusion des connaissances en renforçant également le rôle de veille.

* Depuis le 20 janvier 2021, l'IRTS de Franche-Comté est habilité, par le GNCRA « Groupement National Centres Ressources Autisme », à délivrer le Certificat National d'Intervention en Autisme, de 1^{er} et 2nd degré.

* Vous pouvez consulter les documents suivants :

- Le décret n°2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme
- L'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier et second degré

PUBLIC VISÉ

Le CNIA de 1^{er} degré s'adresse aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de **niveau 3 à 4** du cadre national des certifications professionnelles. (AES, AMP, Assistant Familial, Aide-soignant, Auxiliaire puériculture, AVS, TISF, Moniteur Educateur, Animateur social BPJEPS, etc).

Le CNIA de 2nd degré s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de **niveau 5 à 8** du cadre national des certifications professionnelles. (ASS, EJE, ES, ETS, CESH, Médiateur Familial, Responsable d'animation, directeur de structure sociale/projet, CAFDES, CAFERUIS, DEIS, Infirmier(e), Ergothérapeute, Psychomotricien, etc).

Vous n'avez pas ces diplômes mais une expérience d'accompagnement de personnes avec autisme, n'hésitez pas à nous contacter pour la certification de compétences UNAFORIS.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Conditions d'accès à la formation

- Remplir le questionnaire de pré-inscription pour étude de votre demande.
- Entretien de positionnement.

Pour les personnes ayant une expérience d'accompagnement de personnes avec autisme, en cours ou datant de moins d'un an, n'ayant pas les diplômes requis, les conditions d'accès pourront être personnalisées afin d'obtenir la certification de compétences UNAFORIS

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

- › Financement par l'employeur
- › Financement par le salarié (inscription individuelle)
- › Financement par un fonds d'assurance formation
- › Financement par le Compte Personnel de Formation - CPF (en cours d'inscription au RSCH)

co-financement possible

CNIA DE 1^{er} DEGRÉ

CONTENU DE LA FORMATION

Une formation certifiante de 280h d'octobre 2021 à juin 2022

- › 140 h d'enseignement théorique
- › 140 h d'enseignement pratique

Enseignement
théorique
140 h

Module 1 21 h - 3 jours	Évolution des politiques État des lieux des connaissances
Module 2 21 h - 3 jours	Spécificité de fonctionnements : cognitif, sensoriel, sensorimoteur et somatique
Module 3 28 h - 4 jours	Communication et interactions sociales
Module 4 35 h - 5 jours	Les approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies
Module 5 35 h - 5 jours	Le projet personnalisé d'intervention

Enseignement
pratique
140 h

Le stage se déroule au sein de structures accompagnant des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme. Le stagiaire conduit une action concrète auprès de ces personnes et développe des compétences en situation pratique.

Tarif : 2800 €

CNIA DE 2nd DEGRÉ

CONTENU DE LA FORMATION

Une formation certifiante de 315h d'octobre 2021 à juin 2022

- › 175 h d'enseignement théorique
- › 140 h d'enseignement pratique

Enseignement
théorique
175 h

Module 1

21 h - 3 jours

Évolution des politiques
État des lieux des connaissances

Module 2

21 h - 3 jours

Spécificité de fonctionnements : cognitif,
sensoriel, sensorimoteur et somatique

Module 3

28 h - 4 jours

Communication et interactions sociales

Module 4

35 h - 5 jours

Les approches et interventions recommandées :
fondements et principales stratégies

Module 5

35 h - 5 jours

Le projet personnalisé d'intervention

Module 6

35 h - 5 jours

Spécialisation

Enseignement
pratique
140 h

Le stage se déroule au sein de structures accompagnant des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme. Le stagiaire conduit une action concrète auprès de ces personnes et développe des compétences en situation pratique.

Tarif : 3500 €

MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, pratiques en tenant compte des expériences et du questionnement des participants.

INTERVENANTS

Professionnels de qualifications diverses : parents, pairs-aidants, éducateurs, neuropsychologues, pédopsychiatres, psychiatres, directeurs de structures ...

CALENDRIER

La première session se déroulera d'octobre 2021 à juin 2022.

Effectif limité

Lieu : Besançon - IRTS de Franche-Comté

Possibilité de délocaliser la formation dans une autre ville en fonction de la provenance des stagiaires

Horaires : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

VALIDATION DU CNIA

Pour obtenir le CNIA, il faut :

- avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique,
- avoir réalisé un stage d'enseignement pratique,
- déposer un écrit et soutenir un oral qui s'appuie sur le dossier présenté. Le certificat est acquis si la moyenne est au moins égale à 10/20.

CONTACTS

Secrétariat

Coralie MICHEL
coralie.michel@irts-fc.fr
Tél : 03 81 41 61 38

Référent pédagogique

Joëlle LONCHAMPT
joelle.lonchampt@irts-fc.fr
Tel : 03 81 41 67 53
Mobile : 07 69 46 20 97

www.irts-fc.fr

Organisme habilité à délivrer des CNIA par le GNCRA



**INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL**

1 rue Alfred de Vigny ·
CS 52107
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 61 00
Fax : 03 81 41 61 39
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

